

Les deux déchèteries du territoire (Ambleny et Villers-Cotterêts) **seront de nouveau accessibles sans rendez-vous, à partir du lundi 15 juin.**

Même si les indicateurs au niveau national et local sur l'évolution de la COVID-19 s'améliorent, les gestes barrières doivent continuer à être respectés. Dans ce contexte, voici les quelques règles à retenir pour se rendre en déchèterie tout en se protégeant les uns les autres.

**DÉCHÈTERIES  
INTERCOMMUNALES  
VILLERS-COTTERÊTS / AMBLENY**

**ACCÈS SANS RENDEZ-VOUS  
À PARTIR DU LUNDI 15 JUIN 2020**

*les règles  
à respecter*

- PORT OBLIGATOIRE  
DE MASQUE ET GANTS**  
(NON FOURNIS)
- RESPECT DES GESTES  
BARRIÈRES**
- DÉCHARGEMENT  
SANS ASSISTANCE**

→ JOURS ET  
HORAIRE HABITUELS

Renseignements :  
[www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr)

**RETZ  
EN VALOIS**  
Communauté de Communes

## □ □ □ □ **Comment accéder à la déchèterie ?**

Je pense à me munir :

- Ø de mon masque chirurgical ou en tissu
- Ø d'une paire de gants
- Ø et de ma carte d'accès déchèterie

## **Les règles d'accès**

Ø **Obligation du port du masque et de gants (non fournis)**

Ø Respect du personnel, de ses consignes et des gestes barrières

Ø Accès au local gardien interdit

## **Les règles de dépôt**

Ø Tous les déchets habituellement admis sont acceptés

Ø L'accès au site reste limité à 2 voitures simultanément (pour mémo, les enfants ne sont pas autorisés sur le site)

Ø Les gardiens ne peuvent pas venir en aide aux usagers pour le déchargement (respect des gestes barrières)

Ø Les usagers s'efforcent de laisser place nette après leur dépôt

En cas de problème uniquement (du lundi au vendredi), contacter les services techniques au 03 23 96 99 84.